



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 octobre 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 10 20-01- ENVIRONNEMENT – Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société METALL PARTNERS pour la construction et l'exploitation d'une installation de regroupement, tri et transit de déchets de métaux sur le parc d'activités Les Andrés à Brindas.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/10/2025
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 14/10/2025
Pouvoirs :	7	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/10/2025
Présents : M. Daniel JULLIEN, M. Daniel MALOSSE, Mme Béatrice DUMORTIER, M Gérard DUPLAT, Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, M. Henri COQUARD, Mme Geneviève HECTOR, M Philippe LARGE, Mme Danielle CHARVOLIN, Mme Yolande CHAREYRE, Mme Chantal ROCHE, M Christian NEUVILLE, M. Jean-Pierre NEMOZ, M. Gerbert RAMBAUD, M. Safi BOUKACEM, Mme Sylvie RAZY, Mme Sandrine ARNAUD, M. Rémi GILLET, M. Joao DA ROCHA, Mme Véronique DUMAS, Mme Aline DURAND, M. Roland BADOIL, M. Sylvère MATHIEU, M. Yohann DUMAS, M. Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir : M. Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Aline DURAND M. Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Fatima HIMEUR donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M. Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD Mme Ghislaine FROMM donne pouvoir M. Yohann DUMAS Mme Brigitte REGIS-MOREAU donne pouvoir à M. Roland BADOIL		
Absents ou excusés : Mme Chantal BERTHILLON		

M. Safi BOUKACEM est désigné secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

La société METALL PARTNERS a présenté en Préfecture une demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'une installation de regroupement, tri et transit de déchets de métaux sur le parc d'activités Les Andrés à Brindas.

Les communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, sont invitées par la Préfecture, en application de l'article R.181-18 du code de l'environnement, à émettre un avis au plus tard le 3 novembre 2025. Cette demande d'autorisation environnementale fera l'objet d'une consultation du public, organisée selon les modalités prévues à l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement, du 20 octobre 2025 au 19 janvier 2026.

Le Groupe METALL, représenté par sa Holding METALL-PARTNERS, est spécialisé dans la fourniture d'alliages spéciaux et de métaux, ainsi que dans la collecte, le regroupement et le pré-traitement des déchets métalliques en vue de leur revalorisation. L'entreprise vend ces déchets pour optimiser le recyclage et la valorisation des métaux et alliages.

La société METALL-PARTNERS est située depuis 15 ans sur le parc d'activités « Parc des Sables » à Chaponost. Le site actuel étant trop petit pour permettre le développement de son activité, la société METALL-PARTNERS a fait l'acquisition d'un nouveau terrain de 4 207

m² sur le Parc d'Activités Economiques « Les Andrés » à Brindas, pour y poursuivre son activité.

C'est dans ce contexte que la société METALL-PARTNERS a été amenée à demander auprès de la Préfecture, une demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'une installation de regroupement, tri et transit de déchets de métaux.

Outre la commercialisation de métaux de spécialité (étain et alliages), le site de Brindas est destiné à accueillir des déchets de métaux spéciaux à base d'étain provenant du territoire national et pays européens limitrophes, pour y être triés et conditionnés avant expédition vers un centre de revalorisation adapté. Enfin, la société est amenée dans le cadre de son process à séparer les feuilles d'étain de leurs protections plastiques en PVCD et d'évacuer ces dernières.

Vu le dossier transmis par la Préfecture et la synthèse établie à l'attention des conseillers municipaux ;

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :***
32 suffrages exprimés : 32 voix pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DONNE un avis favorable sur ce dossier ;

EMET la réserve suivante : préciser les modalités techniques prévues en cas d'émanation atmosphérique et pour la récupération des eaux en cas d'incidents ;

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en Mairie le

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULIEN

